

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 6 MARS 2024

Date de la convocation
29.02.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 27
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Festival Lug'en Scène – Demandes de subventions

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Lors du comité de Pilotage de Lug'en scène, une trentaine de propositions de spectacles a été examinée. Les spectacles proposés ont été contactés pour connaître leur disponibilité.

Le programme des journées a été présenté aux élus.

Le coût total de ce programme est de 34 200 € TTC. Des subventions seront demandées auprès des organismes suivants :

- Région : 5 000 €
- Département : 4 500 €
- Communauté de Communes du Pays Loudunais : 4 400 €
- OARA : 900 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **15 MARS 2024**

Publié le : **15 MARS 2024**

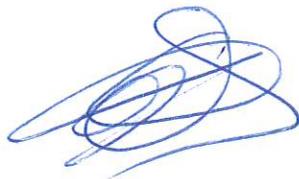
Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 29 février 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur le programme présenté,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant au dossier.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

